

Déclaration obligatoire à remettre en un exemplaire au plus tard le 31 mai 2007 à votre service des Impôts accompagnée des sommes restant dues (articles 224 à 230 G et 1599 quinquies A du Code général des impôts)

**TAXE D'APPRENTISSAGE ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE
ANNÉE 2006**

En cas de création, cession, cessation, redressement ou liquidation judiciaire, décès, préciser période du au

Jours et heures de réception du service →

Adresse de ce service où cette déclaration doit être déposée →

Identification du destinataire →

Adresse du déclarant (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		code service
N° SIRET								Code activité

Rayer les mentions qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise (dénomination, adresse, SIRET, activité...) et signaler ci-contre le changement intervenu.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

DÉTERMINATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET DE LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

• Rémunérations brutes versées par les établissements situés	- dans les départements métropolitains (à l'exception du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle)	A
	- dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	B
	- dans les départements d'outre-mer	C
• Montants bruts de la taxe	[A] × 0,5 % ou 0,6 % ¹	D
	[B] × 0,26 % ou 0,312 % ¹	E
	[C] × 0,5 % ou 0,6 % ¹	F
• Fraction de la taxe à verser au titre du FNDMA	([D] + [E]) × 22 %	G1
	[F] × 12 %	G2

Versements libératoires au titre du FNDMA auprès d'un organisme collecteur..... G

MONTANT RESTANT À VERSER AU TITRE DU FNDMA [G1] + [G2] - [G] (ligne 03) H

Montant dû au titre de la taxe d'apprentissage ([D] + [E] + [F]) - ([G1] + [G2]) I

• Dépenses libératoires versées au titre de la taxe d'apprentissage à un organisme collecteur et autres dépenses J

MONTANT RESTANT DÛ AU TITRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ([I] - [J])² (ligne 01) K

• Contribution au développement de l'apprentissage (CDA) due par l'employeur ([A] + [B] + [C]) × 0,18 % L

Montant du versement au titre de la CDA effectué à un organisme collecteur M

MONTANT RESTANT DÛ AU TITRE DE LA CDA ([L] - [M])² × 2 (ligne 04) O

MONTANT DU VERSEMENT À EFFECTUER AUPRÈS DU COMPTABLE DES IMPÔTS [H] + [K] + [O] P

Mode de paiement : en numéraire ; par chèque bancaire

Établir les chèques bancaires à l'ordre du Trésor public.

À, le Signature :

(1) Taux applicable pour les entreprises d'au moins 250 salariés n'ayant pas atteint un quota de jeunes sous contrat de formation en alternance (3^{ème} alinéa de l'article 225 du code général des impôts).
(2) Porter «0» si la différence est négative ou nulle.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION

DÉCLARANT (s'il n'est pas le destinataire)

Pénalités	Taux %		Taux %	
	Taux %		Taux %	
	Taux %		Taux %	
SOMME		Date :		
		N° PEC		
		N° d'opération Médoc.		